

## QUELLES ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE CHALONNES ?

### « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le 11 décembre dernier la ville de Chalonnes-sur-Loire a été retenue pour bénéficier du programme « **Petites villes de demain** ». Lancé en octobre 2020 par la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, Mme Jacqueline GOURAULT, ce programme vise à aider les communes dans leur projet de développement. Seules 15 communes dans notre Département bénéficieront de ce programme.

Il s'agit d'un plan qui permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien pour leurs projets de revitalisation. **C'est un programme « cousu-main » sur 6 ans** mettant différents acteurs en partenariat : Commune bénéficiaire, Communauté de commune, Département, Région et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Ce dispositif vise à donner aux élus des communes qui exercent des fonctions de centralité et leurs intercommunalités, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation, pour mener à bien un projet d'habitat, de cadre de vie, de développement de l'artisanat, de commerce et des services, de valorisation des qualités architecturales et patrimoniales : faire des villes dynamiques, où il fait bon vivre, respectueuses de l'environnement.

Cet accompagnement reposera essentiellement sur **trois piliers** :

- Le soutien en ingénierie
- Des financements sur mesure
- L'accès à un réseau grâce au "club petites villes de demain"

### « CHALONNES 2040 »

Afin d'avoir une vision globale et à long terme, permettant ainsi de prendre des décisions cohérentes et organisées, la ville de Chalonnes sur Loire va lancer **à partir de 2021** une étude très importante au cours de laquelle les chalonnais seront, le moment venu, associés à la réflexion **pour dessiner ENSEMBLE notre « Petite Ville de Demain »**.

Le programme « CHALONNES 2040 » sera réalisé avec le soutien de l'entreprise publique ALTER pour laquelle Chalonnes est actionnaire. Il s'agit de réaliser une étude globale, avec un cahier des charges précis, permettant d'engager des actions organisées, financées et efficaces en lien avec la Communauté de Communes mais aussi avec le Département, la Région et l'Etat.

**L'objectif final** de l'étude CHALONNES 2040 est la réalisation d'un « plan guide » traitant différentes dimensions :

- Attractivité de notre ville
- Habitat
- Equipements publics
- Dynamisme économique : commerce, artisanat, entreprise, agriculture
- Déplacement et stationnement
- Tourisme

Le tout dans le respect de l'environnement.

**Le but est de pouvoir engager dès la fin de l'étude, des actions opérationnelles immédiates sur l'ensemble de ces thématiques, sur le moyen et long terme.**